



Reconfinement : Qu'est-ce qui sera autorisé ou non?

La progression de l'épidémie s'accélère depuis plusieurs semaines, pour y palier, un nouveau confinement a été annoncé par le gouvernement à partir du samedi 3 avril durant une période 4 semaines sur toute la France.

CONFINEMENT : ce qui change à partir de samedi

Port du masque

Obligatoire dans tous les lieux publics

Écoles maternelles, primaires

3 semaines de fermeture : cours à distance du 6 au 9 avril dans toutes les zones scolaires, établissements fermés du 10 au 25 avril, retour en présentiel prévu le 26 avril

Collèges

4 semaines de fermeture : cours à distance du 6 au 9 avril dans toutes les zones scolaires, établissements fermés du 10 au 25 avril, cours à distance à partir du 26 avril, retour en présentiel à partir du 3 mai

Lycées

4 semaines de fermeture : cours à distance du 6 au 9 avril dans toutes les zones scolaires, établissements fermés du 10 au 25 avril, cours à distance à partir du 26 avril, retour en présentiel à partir du 3 mai

Universités

Les étudiants qui le souhaitent pourront continuer pendant le mois qui vient à se rendre à l'université "pour une journée de cours par semaine", a déclaré Emmanuel Macron le 31 mars

Crèches

Fermées jusqu'au 25 avril

Ehpad, maison de retraite

Visites possibles dans le strict respect des gestes barrières

Lieux de cultes

Restent ouverts dans les mêmes conditions que ces derniers mois

Se déplacer après 19h

Interdit pendant le couvre-feu (19h-06h) sauf pour quelques motifs : raisons professionnelles, motifs familiaux impérieux, assistance à une personne en situation de handicap, raisons de santé, missions d'intérêt général, besoin des animaux de compagnie

Se promener, s'aérer

Possible dans un rayon limité à 10 km autour de chez soi, sans aucune limitation de durée mais avant 19h, avec un justificatif de domicile

Faire du sport en extérieur

Possible dans un rayon limité à 10 km autour de chez soi, sans aucune limitation de durée mais avant 19h, avec un justificatif de domicile

Sortir son animal après 19h

Autorisé à condition d'avoir rempli une attestation, dans un rayon limité à 1 km autour de chez soi

Revenir du travail après 19h

Autorisé à condition d'avoir rempli une attestation

Télétravailler

"Le télétravail doit être systématisé", a déclaré Emmanuel Macron le 31 mars

Se regrouper à plus de 6 en extérieur

Les rassemblements, réunions ou activités sur la voie publique (...) mettant en présence de manière simultanée plus de six personnes sont interdits

Soirées privées, réunions familiales

"Il faut limiter les réunions privées, les fêtes", a déclaré Emmanuel Macron le 31 mars

Se déplacer, voyager hors de sa région ce week-end

Les déplacements inter-régionaux seront tolérés le week-end de Pâques (3, 4 et 5 avril)

Se déplacer, voyager hors de sa région après ce week-end

Interdit

Services publics

Restent ouverts

Banques, La Poste

Restent ouverts

Bars, cafés

Fermés

Restaurants

Les restaurants ne peuvent plus accueillir de public mais peuvent mettre en place des systèmes de livraison et de retrait de commande

Livraisons de repas, de produits divers

Restent autorisées

Commerces essentiels

Les commerces essentiels peuvent rester ouverts (magasins alimentaires, magasins de réparations, bureaux de tabac, hôtels, banques, blanchisseries, agences d'interim, pompes à essence, pharmacies...)

Commerces non-essentiels

Les commerces non-essentiels ne peuvent plus accueillir de public mais peuvent mettre en place des systèmes de livraison et de retrait de commande

Librairies, disquaires

Restent ouverts, la "notion de bien de première nécessité" étant "étendue aux livres et à la musique"

Salons de coiffure

Restent ouverts

Magasins de bricolage, cordonniers, fleuristes

Restent ouverts

Chocolatiers

Restent ouverts

Magasins de vêtements, parfumeries, bijouteries

Fermés

Instituts de beauté

Fermés

Ouvrir son commerce après 19h

Interdit

Faire des courses après 19h

Interdit

Cinémas, théâtres, salles de concerts

Fermés

Discothèques, boîtes de nuit

Fermées

Musées

Fermés

Conservatoires, clubs de sport

Fermés

Salles de sport, club fitness

Fermés

Gymnases, salles polyvalentes, piscines

Fermés

Stades, enceintes sportives

Fermés

Rencontres sportives professionnelles

Restent autorisées mais les matchs se feront à huis-clos

Pratique du sport collectif ou en lieu couvert

Interdite

Chasse, pêche

Autorisée jusqu'à 19h

Plages, forêts

Accessibles jusqu'à 19h

Parcs, jardins

Ouverts jusqu'à 19h

Transports en commun (bus, trams, métro, trains...)

Accessibles

Taxis, VTC

Accessibles

Visites immobilières

Les agences restent fermées mais les visites sont possibles dans le cadre d'un achat, d'une vente ou d'une location

Déménagements

Autorisés "sans limite de distance"

Grands événements publics, foires, salons

Interdits

Enterrements

Les cérémonies funéraires sont limitées à 30 personnes



Liens utiles

[Attestation de déplacement dérogatoire](#)

[Infos gouvernementales COVID-19](#)